



Fiche thématique destinée aux vétérinaires

Examen d'exclusion de la fièvre aphteuse (FA)

Quand un examen d'exclusion se justifie-t-il ?

En cas de pathologie incertaine dans un troupeau présentant une symptomatologie analogue celle de la FA (fièvre avec salivation, lésions des muqueuses buccales, fièvre avec boiteries), des échantillons peuvent être prélevés par les vétérinaires non officiels, en concertation avec l'IVI, afin d'exclure une infection par le virus de la FA. Dans ce cas, aucune des mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

Prélèvement des échantillons

Après consultation de l'IVI, des prélèvements (sérum, sang EDTA et, le cas échéant, matériel provenant des lésions) sont effectués sur plusieurs animaux (jusqu'à 7 par effectif pour les troupeaux de bovins et de porcs, jusqu'à 20 par effectif pour les troupeaux de moutons et de chèvres).

Envoi des échantillons à l'IVI par courrier exprès (voir aussi la page [Diagnostic IVI](#)).

ATTENTION : délimitation par rapport au cas de suspicion

Il y a une forte suspicion clinique de FA dès lors que l'on observe chez plusieurs animaux d'un même troupeau en l'espace de peu de temps (1 à 3 jours) l'apparition de fièvre avec salivation du fait de la présence d'aphtes sur le mufler, la langue et les muqueuses buccales, ou de fièvre avec boiteries/piétinement du fait des lésions dans la région du bourrelet coronaire ou de l'espace interdigité. Le détachement de l'épithélium lié à une perte de tissu importante est un signe typique. En présence de tels symptômes, il y a lieu d'informer sans délai le vétérinaire cantonal compétent et de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter la propagation de l'épizootie.

Contactez l'IVI par téléphone

+41 (0)31 848 92 11

du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(demander le service de diagnostic à la centrale)

En dehors de ces heures, les experts de l'IVI peuvent être contactés au numéro suivant (service de piquet IVI) : +41 (0)79 652 47 23.

Le rappel par un spécialiste intervient dans un délai de 45 minutes.

[Internet IVI](#)